

Le congrès décida ensuite de faire une active campagne à l'aide du manifeste élaboré par le Comité national.

Ces points constituent les principales recommandations de la Ligue.

Une commission procédera à la rédaction du texte des affiches et manifestes.

En fin de séance, le président parla de l'action des sections sur les municipalités et d'une discussion générale sur le rôle relatif de la nouvelle loi d'assistance qui est faite uniquement pour les indigents, alors que la Ligue estime qu'elle devrait s'appliquer à toutes les familles nombreuses indistinctement.

Le soir, à 8 heures et demie, un punch fut offert aux congressistes par le comité au siège de la section, rue de l'Arc, 5.

LE PROGRAMME D'AUGOUSTE
Aujourd'hui dimanche, à 11 heures et demie, réception des congressistes par le comité, à 11 heures, départ en musique de la Casse d'Assistance, rue L.-Gambetta, à midi et demi, banquet à l'Hôtel Maréchal, 602, rue Solférino.

A 3 heures, séance de clôture, au théâtre, place Sébastopol, avec le concours de la fanfare du Sud; conférence par le capitaine Maître, sur les revendications de la Ligue.

LES EXPLOSIONS D'HYDROGENE
Le directeur de l'usine productive est condamné à 500 francs d'amende.

Dans un de nos précédents numéros nous avons longuement rappelé les accidents causés par l'explosion de tubes d'hydrogène qui se produisirent à La Bassée et rue Colbert, à Lille.

Plusieurs ouvriers furent, on se souvient, grièvement blessés, et l'un d'eux tua.

M. D. M., directeur de l'usine d'hydrogène de La Bassée, fut poursuivi devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de blessures involontaires et d'homicide par imprudence.

Les débats eurent lieu il y a trois semaines.

Le tribunal mit l'affaire en délibéré.

Le jugement fut rendu hier. M. D. M. a été condamné à 900 francs d'amende.

Le dépôt du 9e chasseurs à pied vient à Lille
Le dépôt du 9e bataillon de chasseurs à pied, actuellement à Longwy, et comprenant une quinzaine d'hommes, dont un officier, va venir se fixer à Lille.

Ce dépôt sera installé à la caserne Vandamme, où se trouve actuellement le dépôt de la 1re compagnie de sapeurs-pompiers.

Le sous-lieutenant chargé de la direction de ce dépôt est venu hier dans notre ville et s'est rendu à la caserne Vandamme, où ont lieu la répartition des locaux pour contenir les collections des bataillons de réserve de chasseurs à pied affectés au 9e bataillon.

Un faux encasseur
IL A REUSSI A SE FAIRE REMETTRE 200 FRANCS PAR UN COMPAGNE DU GAZ

La Compagnie du Gaz de Wazemmes, dont les bureaux sont situés boulevard Montebello, a été victime, dans la matinée de samedi, d'un audacieux encasseur qui, par une ruse habile, réussit à se faire remettre 200 francs.

Le caissier, l'esprit tranquille, se trouvait à son bureau à l'heure habituelle, vers 10 heures, il reçut la visite d'un encasseur, qui lui présenta un nouveau reçu de la Compagnie Auer s'élevant à la même somme que celle du reçu précédent.

Que l'on juge de l'émotion du caissier, en constatant que le reçu présenté émanait en réalité de la maison Auer et qu'il avait été victime le matin d'un soudain escroquerie.

Le caissier refusa le reçu et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

Le directeur refusa également et demanda par téléphone à son directeur de lui adresser un nouveau reçu.

capable dans un lieu non solitaire, Léontine Brant comparait hier devant les juges.

Interrogée, elle déclara qu'elle était en service depuis quelques jours chez les époux May et qu'elle ne connaissait pas l'état du mari.

Le Tribunal lui a infligé 25 francs d'amende avec sursis.

A Lambersart
Le comptable escroc est arrêté
IL A VOLÉ 15.000 FRANCS

Il y a un mois une plainte au abus de confiance de 12.000 francs était déposée par M. Delaire, négociant en charbons, rue de Lille, à Lambersart, contre son comptable Vincent Vincent, 43 ans, demeurant villa André.

Cet individu, en traitement à l'hôpital de la Charité à Lille, fut laissé en liberté provisoire, vu son état de santé.

Il y a quelques jours, M. Delaire déposait une nouvelle plainte contre son ex-comptable car il avait découvert à la suite de vérifications d'écritures que le préjudice qui lui était causé s'élevait à 15.000 francs. Le Parquet fut saisi de ce fait, nouveau.

Le comptable fut retrouvé chez lui non complètement rétabli l'objet d'une surveillance spéciale de la part de la police, a été arrêté samedi matin, par M. Wattelet, commissaire, en vertu d'un mandat d'arrêt émanant de M. Villain, juge d'instruction chargé de cette affaire.

Le comptable fait grand bruit dans la commune.

A Roubaix
A l'Abattoir
LES CHEVILLARDS ROUBAISIEUX ET LA TAXE DE VISITE SANITAIRE

Alors que les chevillards lillois ont protesté contre la taxe de visite sanitaire, les chevillards de Roubaix semblent plutôt divisés quant à une pareille protestation.

A l'abattoir de Roubaix, vieille bâtisse insalubre qui va être incessamment transformée en municipalité socialiste, soucieux de l'hygiène publique, bien que justement économiquement dénués, nous avons interrogé quelques chevillards.

« Ce que disent les chevillards... Les uns disent : « A quoi riment ces mesures tracassières qu'on prétend imposer pour enrayer la fièvre aphteuse ? On nous les étiquettes qui pourraient contaminer les bestiaux venant pédestrement de la gare à l'abattoir ? Nous ne paierons pas cette taxe injustifiée. »

« Avez-vous pris à ce sujet une décision ferme ? »

« Non, car nous devons attendre le mot d'ordre de la Fédération et, en attendant, nous ne payons pas. »

D'autres nous ont dit : « La situation à Roubaix n'est pas tout à fait la même qu'à Lille. On ne nous réclame pas 0 fr. 25 par tête, mais une somme proportionnelle à la quantité de bêtes examinées. La taxe par unité est ainsi ramené à 15 centimes et parfois moins. D'ailleurs, le vétérinaire ne percevait la taxe entière, il partageait des sommes folles pour un travail relativement facile. »

Toutefois, mérité salaire, et nous comprenons fort bien que le vétérinaire ne travaille pas à l'abri de la loi, et il est fonctionnaire, ce n'est pas la même chose. »

L'OPINION DU VÉTÉRAIRE
« Nous avons voulu avoir l'opinion de M. Lepetit, le vétérinaire, qui nous a dit :

« Oui, je fais payer aux chevillards une taxe par tête, mais le nombre de bêtes qui leur sont destinées. Mais j'applique le minimum de 6 francs par vacation. Ce n'est d'ailleurs pas une somme que d'aller à la gare examiner les animaux destinés à la boucherie. Les trains amenant des bestiaux sont fort irréguliers et il faut souvent me déplacer plusieurs fois. Ainsi, samedi dernier, je suis allé à la gare à dix heures du matin pour examiner un arrivage, lequel n'est pas arrivé. J'y suis retourné le soir, encore rien, et finalement j'ai dû procéder à la visite des animaux dimanche à 3 heures de l'après-midi. »

« Est-il exact que des chevillards aient refusé d'acquiescer la taxe ? »

« Tous n'ont pas encore payé, mais pour ce qui est de la taxe, on n'a rien à dire. C'est moi, le vétérinaire, qui suis responsable. La visite sanitaire n'est pas ma seule fonction ; j'ai une clientèle parmi laquelle bon nombre de chevillards. Les taxes dues par eux sont tout simplement portées à leur compte. »

Aussi, il apparaît pas que le mouvement qui fut déclenché à Lille doit s'étendre à Roubaix. Et il est probable que l'on ne connaîtra pas ici « la grève de la viande ».

Un vol audacieux en plein jour
UN MALFAITEUR ENLÈVE 800 FRANCS DANS LE TIRAI-CASSIS D'UN MAGASIN

Au numéro 20 de la Grande-Rue, il existe un magasin de modes exploité par Mme Boudry.

La porte de ce magasin est munie d'un timbre avertisseur qui sonne quand on l'ouvre et quand on la ferme.

A droite une entrée particulière ouvre sur un long couloir donnant accès à l'atelier de tissage de M. Wattelet.

Samedi matin, four d'échéance, M. Wattelet, comme il en a l'habitude, remit à la caissière le montant de la somme de 800 francs en billets de banque destinés à payer plusieurs effets. A cet argent la caissière joignit une seconde somme donnée par Mme Boudry également destinée pour payer des effets et de 200 francs en billets de 100 francs en or.

Un peu avant 2 heures de l'après-midi, la famille Boudry et le personnel dinait dans la salle à manger quand soudain le timbre de la porte d'entrée retentit, mais une seule fois.

La caissière alla voir ce qui se passait. La porte était ouverte, mais il n'y avait personne dans le magasin.

Quelques minutes plus tard, un encasseur arrivait et l'employée ne trouvait pas la clef du tiroir-caisse à sa place habituelle sur le bureau.

Le tiroir-caisse ouvert au plus excolement fermé de façon incomplète, l'or et les billets, au total 800 francs, avaient disparu.

Ce vol à la manière d'Arnsé Lupin ne peut s'expliquer que par l'hypothèse suivante.

Complètement renseigné sur les habitudes de la maison et la disposition des lieux, le voleur est entré par le couloir de l'entrée particulière, a ouvert sans bruit la porte du magasin donnant sur ce couloir — cette porte n'est munie d'aucun signal avertisseur — et, après avoir pris l'argent, est sorti par la porte de la rue, celle-ci fermée d'un timbre qui n'a sonné qu'une fois.

Cette dernière porte était fermée à l'intérieur par une chaîne de sûreté. Le voleur n'a eu qu'à lever cette chaîne pour qu'elle se débrasse et il n'aurait pas pu ouvrir de la rue.

M. Orlianges, commissaire de police du 6e arrondissement, a ouvert une enquête en l'absence de son collègue du 5e, M. Benet.

Le magistrat n'a jusqu'ici relevé aucun indice qui permette de retrouver l'auteur de cet audacieux exploit.

Ajoutons que les victimes du vol Mme Boudry et M. Wattelet ont joué de malheur l'encasseur qui avait apporté les traites le matin n'avait pas de moment parce qu'il n'avait pas le temps et il a déclaré qu'il repasserait dans l'après-midi.

Entre amants
Elle ne vit pas au rendez-vous. — Il la frappe d'un coup de couteau et se fait arrêter

Dans la soirée de samedi, vers 11 heures, un individu se présentait au poste central de police et déclarait :

« Je viens de porter un coup de couteau à ma maîtresse ; je ne sais si je l'ai tuée, mais je viens me constituer prisonnier. »

Le quidam, Félicien Bossut, 24 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue d'Estéling, cour St-Simon, 9, était ivre et il fut difficile de l'interroger. On finit toutefois par lui arracher quelques détails.

Depuis deux mois, Bossut avait comme maîtresse une nommée Louise Carlier, 26 ans, cabaretière à l'angle des rues d'Estéling et Dampierre.

Marché d'après l'inspiration de sa nouvelle compagne, il vendit son mobilier et quitta sa femme. Vendredi soir, son amie ne fut pas au rendez-vous fixé par Louise Carlier, qui avait plus de 100 francs en poche, se voyait déjà complètement abandonnée. Durant toute la journée de samedi, il rumina sa vengeance et le soir, il se rendit chez Louise Carlier et la frappa d'un coup de couteau au dessus du sein gauche.

Le blessé fut des plus légers. La paix se fit entre les amants et tous deux allèrent en cabaret arroser la réconciliation. Mais alors qu'ils étaient dans un estaminet de la rue de Lannoy, les parents de Louise Carlier survinrent avec l'intention d'administrer une raclée à Bossut, qui prit peur, s'enfuit dans les cabinets puis se cacha dans un mur, et courut d'une traite jusqu'à un poste pour se faire arrêter, et se mettre ainsi à l'abri des représailles.

A TOURCOING
Grave accident dans un garage

Samedi matin, un ouvrier mécanicien de l'Agence Concessionnaire Automobiles du Nord, dirigée par M. Félix Devoghe, boulevard Gambetta, M. Jules Leck, 27 ans, demeurant rue de Boulogne, soudait le réservoir d'essence d'une auto, lorsque soudain, par suite d'une circonstance inconnue, le récipient explosa avec un bruit terrible. Atteint au front par un morceau de métal, M. Leck se cassa la nuque et se fractura la base du crâne, contre le pavement.

L'infortuné a été transporté d'urgence dans une clinique de Roubaix pour y subir la trépanation. Son état est très grave.

A Valenciennes
Le scandale de la prison

APRÈS LA CONDAMNATION DES DEUX GARDIENS. — REPONSE A DES COMMENTAIRES TENDANCIEUX.

Le jugement prononcé par le tribunal correctionnel scandalisant devoir clore cette affaire.

Certains commentaires, qui lui ont été déposés, nous obligent cependant à y répondre encore.

On essaye, en effet, de tromper le public et de présenter les deux gardiens comme les victimes d'une escroquerie policière. Il n'est point de plus inutile, pour une mise au point définitive, de relaire l'histoire des faits.

Quelques jours après leur sortie de prison, nous apprimes et dévoilâmes les bruits qui couraient à l'égard des deux gardiens Carlin et Huet. Ces violences n'ont pu être niées complètement par les inculpés.

Par contre, trois agents, Decaux, Lamié et Tournay, qu'on n'a pas craint de taxer de mauvaise foi et de rancune, sont venus précéder la scène qui se déroula le 14 septembre dernier, dans le greffe de la prison.

Une fois encore, il nous faut, en passant, rendre hommage à ces trois fonctionnaires qui, sans se soucier des représailles dont ils pourraient être l'objet, ont déposé, au cours de toute l'enquête et à l'audience, avec netteté, sans s'effrayer de la vérité.

A de tels procédés, une sanction s'imposait. On n'a pas voulu la prendre. On n'a pas voulu rappeler les gardiens à leur devoir.

Le gardien chef était un fonctionnaire modèle « un vieux serviteur » !

On expliquait tout simplement un peu violent par des campagnes coloniales.

On affirmait que le gardien chef était un réactionnaire. Sa femme fréquentait l'église et son fils le « Fort Chabrol », sans doute, mais on ne pouvait en rien conclure contre lui, ajoutait-on.

Les opinions politiques ou confessionnelles d'un fonctionnaire nous importent fort peu, mais nous avons le droit de réclamer pour tous les pensionnaires de la maison d'arrêt un régime identique : le respect de la personne.

Si l'on vous manifeste contre les colporteurs, il faut dire à M. Aubry et Carlin et à Huet à leur arrivée à la prison ? eh bien, moi, j'en suis sûr, et si vous êtes malade ici, vous croirez ?

De tels propos sont indignes de la part d'un fonctionnaire. Accablant les victimes d'une campagne qui aurait été inspirée par notre ami Durra.

Que l'impartial, qui s'intéresse pour la première fois fort vivement aux petits fonctionnaires, nous permette de mettre au parallèle les peines légères dont ont été frappés les deux gardiens avec les condamnations lourdes qui frappent des grévistes, des manifestants socialistes pour un mot, pour un geste ; qu'il se souvienne de la campagne odieuse menée contre un tailleur d'Amén qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

A l'on oublie, pour ne parler que des faits les plus récents, les odieuses machinations dirigées par le directeur de la prison de Valenciennes, qui avait commis le crime d'aider un ami à placer une affiche protestant contre les procédés méliandistes du gouvernement Barthou.

Après une longue absence, l'ex-madame Lambert qui, à la suite de menaces proférées redoutait son ex-mari, l'invita à sortir ; comme Lambert refusait, elle le menaçait d'un revolver. Lambert lui arracha l'arme des mains et fit feu sur elle à trois reprises sans l'atteindre.

M. le juge d'instruction, tenant compte de ce fait que Lambert avait été interpellé par son femme, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal correctionnel.

Lambert était assisté de Me Escoffier du barreau de Douai.

A Trith-Saint-Léger
Sanglante agression
UN HOMME EST FRAPPÉ DE QUATRE COUPS DE COUTEAU

Le jeune Paul Morel, 19 ans, se trouvant au cabaret Emile Colard, charbon, rue de la Gare, est, en sortant, une discussion avec un individu masqué, qui se trouvait sur le seuil de l'estaminet Lomme.

Craignant d'être l'objet de représailles, il vint demander à M. Colard, de l'accompagner. Celui-ci, à toutes les portes, le ramena à Trith-Saint-Léger.

Près du passage à niveau de la gare, Morel et ses amis furent assaillis par une quinzaine de Flamands. M. Colard fut frappé à la tête de quatre coups de couteau.

Il a été assez grièvement blessé.

Une enquête est ouverte pour établir l'identité des agresseurs.

A Caudry
Un enfant écrasé par une voiture

Un pénible accident s'est produit samedi vers quatre heures et demie de l'après-midi, place du Rosaire, à Caudry.

A cet endroit de la ville, la circulation des voitures est intense à cause de la proximité de la gare.

Pris dans un embarras de voitures, le jeune Léon Braucq, âgé de quatre ans, dont la mère habite rue Nationale, à cent mètres environ de la place du Rosaire, traversa la chaussée, quand tout à coup, il tomba malencontreusement sous la roue arrière de l'omnibus de l'hôtel Lantoin-Delatre, rue de St-Quentin.

Les personnes présentes crièrent au cocher, qui ne s'était aperçu de rien, de s'arrêter. Ce dernier releva le bambino qui paraissait des cris déchirants, et le transporta chez sa mère.

Le docteur Quily, appelé aussitôt, constata que la roue du véhicule avait passé sur le dos de l'enfant. Il ne releva aucune fracture. Cependant, le pauvre petit se plaignait beaucoup du ventre et le praticien craint qu'il ne survienne une péritonite, qui mettrait ses jours en danger.

A SI-REMY-DU-NORD
Terrible drame de la voie ferrée
TROIS CANTONNIERS SONT TUES PAR UN TRAIN. — UN AUTRE EST GRIÈVEMENT BLESSÉ

Hier matin, un horrible accident est venu ensanglanter la voie du chemin de fer à quelque cent mètres de la station de Saint-Remy-du-Nord. Il était environ 7 heures du matin, les cantonniers et le train de marchandises, l'un arrivant de Maubourg à 7 heures 42, l'autre d'Aulnoye à 7 heures 51, se croisèrent.

Les ouvriers s'étaient bien gardés pour laisser passer le train de Maubourg, mais, surpris par celui d'Aulnoye, ils n'eurent pas le temps de se garer à nouveau et trois d'entre eux les nommés Camille Braconnier, 19 ans, demeurant à Bohain ; Simon Lamarcq, 30 ans, demeurant à Saint-Quentin, et Henri Cassey, 30 ans, demeurant à Pommerehain, happés par l'énorme machine, furent tués sur le coup.

Un quatrième ouvrier, Louis Dahi, 26 ans, demeurant à Fontaine-au-Bois, a été grièvement blessé. On espère cependant le sauver.

A Bethune
UNE TORCHE VIVANTE
UNE JEUNE FEMME, ENTOURÉE DE FLAMMES, SE SAUVE DANS LA RUE EN APPELLANT AU SECOURS.

Samedi matin, vers dix heures, Mme Biond, Hortense, 37 ans, couturière, épouse de M. Dubois l'employé, employé au quai des mines de Noux, à Beuvry, et demeurant au Faubourg de Lille, a été victime d'un accident dont les conséquences pourraient être fatales.

Cette jeune femme venait de tisonner son poêle et avait repris son travail à la machine à coudre, tournant le dos au foyer, lorsque sa fillette lui cria : « Mère, tu brûles. »

Effrayée, Mme Dubois se sauva dans la cour en appelant au secours. Personne ne répondant à ses cris, elle courut dans la rue où elle attira l'attention d'ouvriers maçons.

Elle fut secourue et parvint à descendre les flammes qui dévoraient le corps de la malheureuse.

Un docteur appelé sur les lieux fit immédiatement transporter la victime à l'hôpital. L'état de Mme Dubois est des plus graves, les brûlures sont profondes.

A Loison-sous-Lens
Un tamponnement
IMPORTANTES DÉGÂTS MATÉRIELS

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves est arrivé en gare de Loison. Une machine haut-le-pied a, par suite d'une fausse manœuvre, tamponné trois wagons de marchandises. Le choc fut des plus violents et deux des wagons furent démolis. Un homme d'équipe, M. Quillet, qui se trouvait à côté des wagons, fut projeté sur le sol et ne se fit que des contusions sans gravité.

Les dégâts matériels sont assez importants.

A Marly
Les rails rouges
UN OUVRIER ITALIEN EST TROUVÉ ÉCRASÉ SUR LA VOIE FERRÉE

Samedi, vers six heures du matin, M. Dindon Albert, garde-barrière au passage à niveau de la Vallée, a été vu s'assurer du fonctionnement d'un disque couvrant ce passage. Il remarqua un cadavre étendu dans un fossé.

Il s'approcha et trouva près du corps des papiers au nom de Napoléon Richier, né à Rovigo (Italie) en 1884.

Le malheureux avait le crâne broyé et les jambes fracturées en plusieurs endroits. La casquette ne put être retrouvée.

On croit à un suicide.

Richier, ancien soldat à la légion étrangère, était revenu en France, en septembre

dernier. Il était occupé depuis aux Acéries de Marly.

Depuis cinq jours, il prenait pension au « Bon Gous », en compagnie d'une nommée Marie Courtin.

Il est entré très épris et avait décidé de louer pour son amie une chambre garnie.

Depuis quelques jours, Richier, en proie à des accès de fièvre, avait cessé son travail, mais son état s'était amélioré, il avait décidé de retourner à l'usine.

Vendredi soir, vers cinq heures, il quittait

l'usine et se rendait aux Acéries de Marly pour réclamer du travail.

Il avait promis à sa maîtresse de revenir vers six heures.

A cette heure, on le rencontre près du passage à niveau de la Vallée. Il se rend à l'estaminet Remy, et prit une consommation et écrivit un billet ainsi conçu : « Marie, pour toi